

Élites et agglomérations lémovices dans l'Antiquité : un état des lieux

Lemovices' Elites and small towns during Antiquity

Blaise Pichon et Florian Baret

**Édition électronique**

URL : <http://siecles.revues.org/2309>

ISSN : 2275-2129

Éditeur

Centre d'Histoire "Espaces et Cultures"

Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 2013

ISSN : 1266-6726

Référence électronique

Blaise Pichon et Florian Baret, « Élites et agglomérations lémovices dans l'Antiquité : un état des lieux », *Siècles* [En ligne], 38 | 2013, mis en ligne le 08 octobre 2014, consulté le 02 octobre 2016. URL : <http://siecles.revues.org/2309>

Ce document a été généré automatiquement le 2 octobre 2016.

Tous droits réservés

Élites et agglomérations lémovices dans l'Antiquité : un état des lieux

Lemovices' Elites and small towns during Antiquity

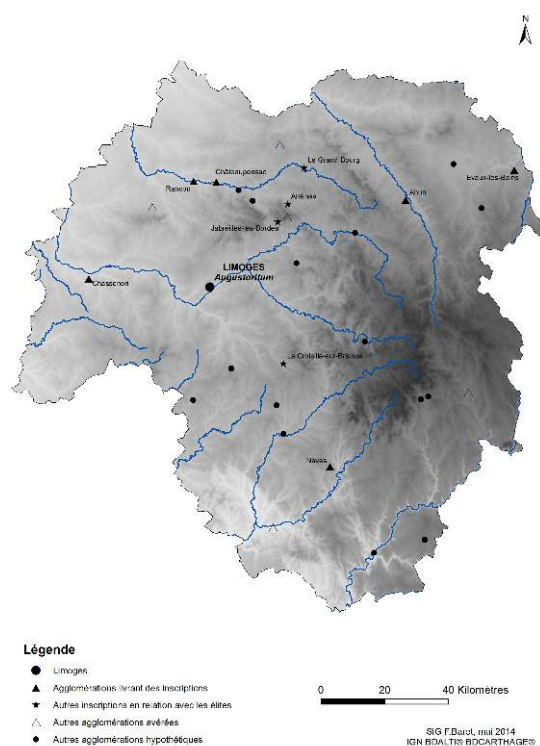
Blaise Pichon et Florian Baret

- 1 Étudier le rapport des élites au territoire lémovice, ou à une portion de celui-ci – ici les agglomérations – peut paraître une gageure. Pourtant, un certain nombre de marqueurs, parfois indirects, de leur présence, peuvent être analysés. En premier lieu, on peut recourir aux attestations nominales de présence de leurs membres fournies par la documentation épigraphique, les sources littéraires étant ici muettes. Ensuite, la présence de structures publiques coûteuses est souvent liée à des pratiques évergétiques individuelles, comme le montre l'étude de la documentation épigraphique des Gaules. Enfin, les habitats aristocratiques et les structures funéraires qui peuvent leur être associées nous renseignent aussi sur la présence des élites ; si l'étude d'autres cités des Gaules montre leur rareté dans les agglomérations, leur situation à proximité peut être significative.
- 2 Les sources épigraphiques et archéologiques disponibles, relativement peu nombreuses, mais apportant un éclairage focalisé sur quelques sites bien documentés, permettent ainsi de mener une réflexion autour de la présence et du rôle des élites dans les agglomérations lémovices antiques, au moins au Haut Empire.

Les individus

- 3 Hors de Limoges, quatre agglomérations (Chassenon, Chateauponsac, Évaux-les-Bains, Naves) ont livré une documentation épigraphique en rapport avec les élites¹ (doc. 1).

Doc. 1 – Localisation des inscriptions relatives aux élites dans la cité des Lémovices



Florian Baret, 2014

- 4 Les inscriptions sur marbre fragmentaires d'Évaux² et Naves³ ne permettent pas de connaître les personnages qui ont financé des travaux aux thermes d'Évaux et dans le sanctuaire de Tintignac. La rareté du calcaire et du marbre en Limousin explique sans doute la disparition des inscriptions qui avaient pu être gravées sur ces supports onéreux⁴.
- 5 Mais l'inscription remployée dans le pont de Chateauponsac⁵ mentionne une construction, probablement un autel, financée par Vericus et son fils Lucanus pour le salut de l'empereur. La brièveté de la titulature impériale inciterait à placer cette inscription au I^{er} siècle et à l'attribuer à un pérégrin.
- 6 À Chassenon, une inscription fragmentaire a été récemment découverte dans les thermes de l'agglomération⁶. Elle commémore une évergésie (dont l'objet demeure inconnu à cause de la lacune de la pierre) accomplie par un personnage dont le nom est mutilé et ses deux fils, dont les noms manquent également. Pour David Hourcade et Louis Maurin, l'importance de la lacune à l'emplacement du nom du donateur principal laisse penser qu'il porte les *tria nomina* des citoyens romains. Le lien évident entre l'inscription et le complexe thermal incite à placer cette inscription au II^e siècle.
- 7 Si l'on ajoute à ces documents le dossier de Limoges, on constate sans surprise une plus grande présence épigraphique des élites dans l'agglomération chef-lieu. Ces élites présentes à Limoges ne sont en outre pas exclusivement lémovices. Le document le plus ancien est l'inscription du vergobret Postumus⁷ commémorant le don d'un aqueduc, daté du premier tiers du I^{er} siècle. Ici, c'est encore un pérégrin qui accomplit un acte d'évergétisme. Tiberius Taurius Taurianus et son père, qui ont tous deux exercé le duumvirat dans la cité des Lémovices, sont honorés par la cité d'un monument⁸, très

probablement une statue édifée sur le forum. Il s'agit ici de citoyens romains ; la datation de l'inscription ne peut être précisée. Enfin, plus curieusement, un décurion de la cité des Aulerques Ebuovices a fait faire son tombeau à Limoges⁹. Ce tombeau, fait de son vivant, exclut une mort accidentelle sur place. Le formulaire place cette inscription entre le milieu du II^e et le milieu du III^e siècle.

- 8 Le corpus des inscriptions lémovices relatif aux élites dans les agglomérations présente la singularité d'être assez précoce et de comporter une majorité d'interventions de pèlerins dont les actions sont destinées à renforcer la romanité du cadre de vie ou à souligner leur fidélité à l'empire. En effet, quatre des cinq évergésies connues dans la cité¹⁰ sont en contexte d'agglomération (doc. 2) et deux d'entre elles sont en rapport avec le culte impérial.

Doc. 2 – Évergésies connues dans la cité des Lémovices

Référence	Lieu	Contexte	Don	Donateur(s)	Statut	Chronologie
<i>CIL XIII, 1452</i>	Arrènes	inconnu	Portique probablement	Sacer	Pèlerin	I ^{er} siècle
<i>Aquitania, 29, 2013, p. 137-153</i>	Chassenon	Agglomération secondaire urbaine	Thermes ?	? et ses deux fils	Citoyens romains ?	II ^e siècle
<i>CIL XIII, 1446</i>	Chateauponsac	Agglomération secondaire	Autel ?	Vericus et son fils Lucanus	Pèlerin	I ^{er} siècle
<i>AE 1989, 521 = AE 1991, 1222</i>	Limoges	Chef-lieu de cité	Aqueduc	Postumus, vergobret	Pèlerin	30/40
<i>CIL XIII, 1449*</i>	Rancon	Agglomération secondaire	Temple	Andecamulenses	Collège ? Pagani ?	?

Sources : *CIL, Aquitania, AE*. L'inscription lacunaire de Grand-Bourg (*CIL XIII, 1439*) ne correspond probablement pas à une évergésie, il s'agit plutôt d'un ex-voto ou de la dédicace d'un temple funéraire. Quant à l'inscription de Jabreilles-les-Bordes (J.-P. Bost, « Élites et religion [...] », p. 82), elle est aussi trop lacunaire pour être intégrée dans la liste des évergésies dûment attestées.

* À propos de l'interprétation de cette inscription : Blaise Pichon, « La monumentalisation des sanctuaires dans les Trois Gaules (Lyon exclu) : interventions publiques et collectives », dans Mireille Cébeillac-Gervasoni et Laurent Lamoine (dir.), *La praxis municipale dans l'Occident romain*, Clermont-Ferrand, 2010, p. 457-469.

- 9 Il faut noter que peu d'inscriptions en rapport avec les élites ont été trouvées en contexte rural¹¹ dans la cité des Lémovices (seulement quatre, pour sept provenant du chef-lieu ou d'agglomérations importantes).

Les constructions monumentales et privées

- 10 Jusqu'à présent, à l'exception du chef-lieu, les agglomérations lémovices n'ont nulle part livré de traces de *domus* aristocratique¹². La parure monumentale de la cité est, elle aussi, largement concentrée dans le chef-lieu¹³.

Les demeures aristocratiques dans les agglomérations

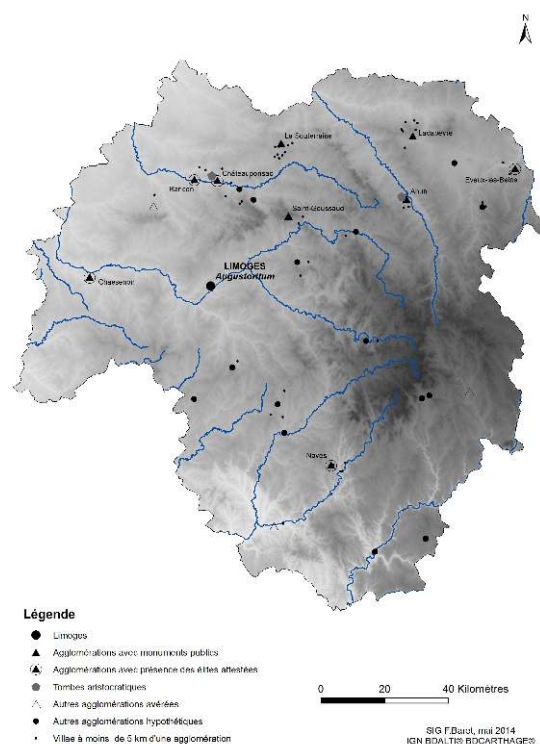
- 11 À Limoges, dès la période augusto-tibérienne, la ville comporte des maisons aristocratiques intégrant des techniques de construction romaines. La *domus* de la clinique Chénieux présente, dans son état B¹⁴, une enfilade de pièces à sol bétonné (comportant des tesselles de mosaïque noires et blanches), séparées par des cloisons en

bois sur sablières ; la maison mise au jour en 2005 au 10 bis rue des Sœurs-de-la-Rivière présente des caractéristiques comparables¹⁵. À l'emplacement de la future maison des Nones de Mars¹⁶, à l'époque tibérienne, on a également des pièces à sol de béton, séparées ici par des cloisons en terre ornées d'enduits peints noirs et rouges. Sous les remblais de la terrasse supportant plus tard la maison à la cheminée murale¹⁷, une demeure, vaste pour l'époque, s'organise autour d'une cour rectangulaire et comporte aussi des sols de béton et des cloisons en terre portant des décors d'enduits peints. La salle ouverte sur le couloir, disposée sur l'axe de symétrie de la maison, correspond sans doute à un *triclinium*. La dendrochronologie a permis de dater l'abattage des arbres ayant servi aux poutres entre 11 et 38. Des techniques de construction semblables ont été observées à Périgueux¹⁸, mais les maisons de Limoges se caractérisent par la précocité de l'utilisation du béton et de la présence de sols mosaïqués.

- 12 Les premières grandes *domus* « à la romaine » se développent entre 30 et 45. Quatre ont été fouillées sur de grandes surfaces : la maison des Nones de Mars, la maison à l'*opus sectile*, la maison à l'*emblema* de lion (devenue ensuite la maison à l'*opus quadratum*) et la maison de la rue Vigne-de-Fer. La maison des Nones de Mars¹⁹, en contrebas du forum, occupait 3 700 m². Elle a été édifiée après arasement général des maisons occupant la moitié sud de l'*insula* IV-6. Contrairement aux bâtiments de la phase précédente, la maison est édifiée sur une imposante terrasse artificielle qui a nécessité 6 500 m³ de remblais. Ce procédé est reproduit lors de la construction des autres grandes demeures. Cette innovation permet une meilleure mise en scène de ces vastes demeures et un développement de la construction sur un unique niveau de sol. Le plan est une transposition de ceux des grandes demeures aristocratiques méditerranéennes, avec la succession porche monumental - vestibule - cour à péristyle - *triclinium* - jardin à portiques. Cette maison dépasse la taille des plus grandes *domus* connues à Pompéi ou dans les Trois Gaules. La façade était constituée par un portique monumental à douze colonnes et le porche était surélevé et séparé du trottoir par trois marches ; tout cela souligne la volonté de mettre en scène l'opulence du propriétaire. L'*atrium*, pavé d'une mosaïque blanche et noire, occupe 164 m², dimension exceptionnelle dans l'architecture domestique. Le bassin rectangulaire placé au centre du péristyle est directement branché sur l'aqueduc public. Outre le *triclinium* d'été, un second *triclinium* et un *oecus* bordent la cour à péristyle. Le propriétaire des lieux a cherché à faire réaliser un décor raffiné, comme en témoignent les enduits peints de l'*oecus*, d'une grande finesse d'exécution. Tout, dans l'ornementation de la maison, montre une maîtrise des décors italiens, tant pour les chapiteaux des colonnes que pour les enduits peints. L'angle sud de la maison est occupé par des thermes privés. Cette maison connaît peu de modifications par la suite, jusqu'à son abandon à la fin du III^e ou au début du IV^e siècle.
- 13 Les autres grandes demeures sont mises en place entre le milieu et la fin du I^{er} siècle, et s'inscrivent dans la tradition des demeures aristocratiques méditerranéennes. Certaines d'entre elles, comme la maison à l'*opus sectile*²⁰, comportent des placages provenant de carrières lointaines : marbre de Saint-Béat (Pyrénées), porphyre rouge égyptien, porphyre vert probablement grec. J.-P. Loustaud a observé les similitudes entre les choix architecturaux opérés à Limoges et ceux qu'on observe à Pompéi. À l'exception de l'*insula* VI-5, occupée exclusivement par deux maisons aristocratiques, on observe souvent une coexistence entre grandes demeures et habitats plus modestes, à l'instar de ce qui a été observé dans de nombreux chefs-lieux de cité des Gaules.

Élites et constructions monumentales

Doc. 3 – Élites et agglomérations lémovices

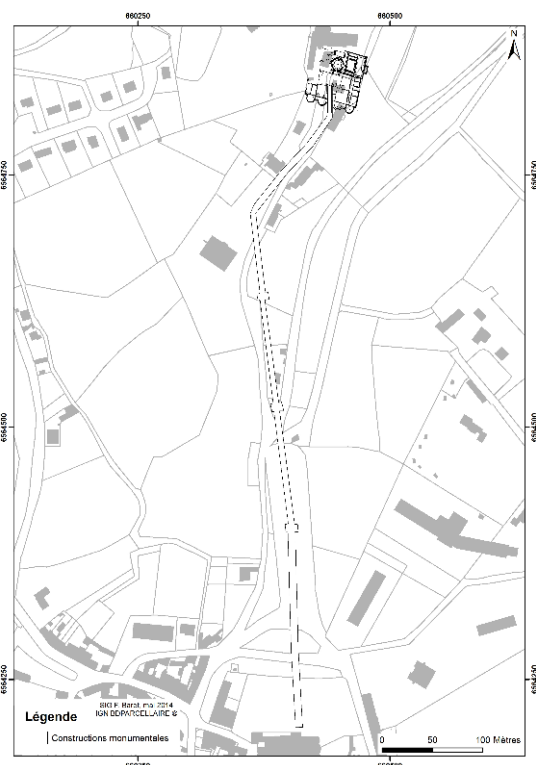


Florian Baret, 2014

- 14 Dans la majorité des cas, le financement des complexes monumentaux n'est pas connu.
- 15 Limoges présente la panoplie « classique » des monuments publics : forum, sanctuaires, thermes, théâtre et amphithéâtre, dont on ignore le mode de financement. Il faut ajouter à ces monuments l'aqueduc offert par Postumus dans le deuxième quart du I^{er} siècle, qui pourrait être l'aqueduc d'Aigoulène²¹, long de 2 km, ou un simple aqueduc de proximité. Le seul élément matériel retrouvé est le bloc inscrit qui correspond à une bouche de fontaine publique.
- 16 L'ensemble le plus important après celui de Limoges est celui de Chassenon²², assurément la deuxième ville de la cité²³, dont le centre monumental se développe sur une vingtaine d'hectares, dans la partie la plus élevée de l'agglomération. Il comporte un vaste ensemble thermal, un grand sanctuaire public et un édifice de spectacle (connu seulement par des fouilles anciennes partielles). Là encore, seuls les thermes peuvent, pour l'instant, être rattachés avec vraisemblance à un acte d'évergétisme. Ces thermes doubles s'inscrivent dans un carré d'environ 115 m de côté et se développent sur deux niveaux. Ils ont été mis en place entre le dernier quart du I^{er} siècle et le premier quart du II^e²⁴ et ont fonctionné jusqu'à un incendie général dans les années 275/280²⁵. Nul doute qu'il s'agisse là d'un investissement financier de premier ordre et sur le long terme, étant donné la durée de la phase d'édification de ces thermes. Outre le gros œuvre, il a fallu aussi financer les décors (enduits peints et stucs, notamment) et les chaudières en bronze alimentant le système de chauffage du complexe²⁶.

- 17 Les fragments d'inscriptions monumentales anciennement mis au jour à Naves et à Évaux-les Bains, bien qu'illisibles, pourraient être liés à des évergésies intervenues dans ces deux agglomérations importantes.
- 18 Le complexe monumental de Naves comprend un théâtre²⁷ et des édifices cultuels (l'un est associé au théâtre et les deux autres sont appelés « Les Boutiques » et « Tribunal à deux basiliques²⁸ » lors des fouilles du milieu du XIX^e siècle). Les données de fouilles permettent de proposer sept états de construction pour l'ensemble du complexe²⁹, qui se caractérise par un luxe marqué. L'inscription fragmentaire *CIL* XIII, 1455 provient de l'ensemble appelé « Les Boutiques », fouillé une première fois en 1846, puis dans les années 2000 par C. Maniquet, et qui correspond à un *fanum* à double *cella*, d'origine protohistorique³⁰. Il s'agit d'un ensemble rectangulaire (56 x 43 m) édifié en petit appareil avec une arase de briques, composé de deux espaces. Le premier, de 43 x 20,65 m, inclut les deux *cellae* ; le second correspond à une vaste cour bordée d'une galerie périphérique sur trois côtés. Dans la partie est, une deuxième galerie comportait deux entrées et était terminée au nord par une pièce rectangulaire au sol bétonné et aux murs couverts de marbre. Elle comprenait deux foyers en briques et neuf piles de 0,40 m de hauteur. Les murs intérieurs et les deux *cellae* étaient couverts de marbre (sur 0,80 m de hauteur), surmonté d'enduits peints.
- 19 À Évaux-les-Bains, la parure monumentale de l'agglomération se compose d'un important édifice thermal, d'où provient l'inscription *CIL* XIII, 1369, et d'un sanctuaire supposé, situé sous l'église actuelle³¹, auquel les thermes sont reliés par une galerie monumentale³² (doc. 4).

Doc. 4 – Éléments monumentaux de l'agglomération d'Évaux-les-Bains



Florian Baret, 2014, d'après J. Roger, « Évaux-les-Bains (Creuse) : nouvelles données archéologiques sur le vicus, les thermes et l'une des nécropoles », *Travaux d'archéologie limousine*, t. 28, 2008, p. 170-176

- 20 La construction des thermes³³ est datée du début du I^{er} siècle³⁴ et leur abandon intervient en deux phases : la partie orientale est abandonnée après 260, consécutivement à un incendie suivi d'un effondrement de la falaise ; l'abandon de la partie occidentale, restée en l'état et remise en service au IV^e siècle, n'est pas daté. L'établissement comprend au moins cinq piscines rondes ou rectangulaires et des « baignoires » individuelles. Les soubassements et le gros œuvre sont en granite fruste alors que les élévations emploient le petit appareil régulier ; l'épaisseur des murs varie entre 1 et 1,30 m. La riche décoration était composée de marbre, de porphyre rouge ou vert, de cipolin et de serpentine. Les sols étaient ornés de mosaïques de tesselles de terre cuite, de verre, de coquillages. Des acrotères et des antéfixes ont également été découverts ainsi que des éléments de colonnades, des chapiteaux en calcaire de style corinthien, des fragments de frises figurant des personnages³⁵. Une abondante statuaire a également été mise au jour : tête chevelue et barbue, buste de femme, bras d'un corps drapé, haut-relief d'une divinité aquatique avec un trident, statuette en bronze d'Esculape, figurines en terre blanche.
- 21 Les élites lémovices marquent de leur présence les paysages des agglomérations de la cité, et en premier lieu celui du chef-lieu. À Limoges, de nombreuses *domus* aristocratiques ont été mises au jour, notamment dans les *insulae* proches du forum, ce qui témoigne d'une présence visible (et sans doute régulière) des élites lémovices à proximité du centre civique. La richesse exceptionnelle et la précocité de certaines de ces demeures illustre la prospérité des élites locales et plans et décors révèlent bien leur volonté de montrer leur romanité. Dans les autres agglomérations, sauf à Chassenon, la présence de ces élites est moins clairement perceptible, même s'il est difficilement concevable que les grands ensembles monumentaux de Naves, Évaux-les-Bains, Saint-Goussaud ou Ahun aient été édifiés sans interventions des élites locales³⁶. L'investissement réalisé lors de la construction, puis lors des réfections des complexes monumentaux, associés à des sanctuaires, laisse penser qu'à Chassenon et Naves, nous sommes en présence de sanctuaires civiques³⁷.

Les élites à proximité des agglomérations secondaires

Les grands établissements ruraux

- 22 Le choix s'est porté sur une sélection de grands établissements ruraux situés dans un rayon de 5 km des agglomérations secondaires. Dans un tel cadre, quarante-sept entités archéologiques interprétées comme *villa* sont enregistrées dans la base de données Patriarche. Malheureusement, l'état de la documentation disponible et des interprétations parfois hâtives obligent à se concentrer sur les rares cas mieux documentés (trois au total seulement³⁸) et à esquisser un état des lieux qui devra être complété lors d'un réexamen critique exhaustif des données. Une réflexion devra en outre être menée sur les relations entretenues entre ces établissements importants et les agglomérations voisines.
- 23 La grande *villa* d'Ahun « Ayen », mise au jour en 1927³⁹, a été partiellement fouillée en 1986⁴⁰. Elle se développait sur plus de 150 m de long et comportait des élévations en petit appareil et des soubassements en grand appareil par endroits. Elle a livré des marqueurs de richesse : des hypocaustes, des sols comportant des mosaïques à motifs figurés (feuillages, décors géométriques) ainsi que des plaques de marbre provenant d'un *opus sectile* et des aménagements hydrauliques, notamment des conduites de plomb.

- 24 La *villa* d'Évaux-les-Bains « La Roche-Aymont », plus modeste et partiellement fouillée, possédait une galerie de façade⁴¹. L'établissement d'Ahun « Massenon » a été fouillé sur une surface trop réduite pour être caractérisé avec précision⁴².

Les tombes aristocratiques

- 25 Si les tombes monumentales sont nombreuses dans la cité des Lémovices⁴³, deux seulement se situent à proximité d'une agglomération, associées à un site important.
- 26 La première est le mausolée de Chateauponsac, situé à proximité d'une agglomération mal caractérisée se trouvant à Chateauponsac ou à Rancon⁴⁴. Le mausolée, situé en position dominante, à 250 m du grand site, mal caractérisé⁴⁵, de « La Bussière Étable », a été fouillé en 1946 et a livré du mobilier de la fin du II^e siècle et du début du III^e. Il est matérialisé par un massif de maçonnerie de 13 m sur 10 m, sur lequel se trouvent trois éléments : un bâtiment quadrangulaire, une fosse funéraire couverte d'une dalle de granit et une pile maçonnée. Le bâtiment a été presque intégralement démonté, et devait présenter une élévation en grand appareil. La pile funéraire, assez mal conservée, devait présenter une hauteur de 8 à 15 m selon Pierre Sillières et Georges Soukassian⁴⁶. Le dépôt funéraire est totalement atypique, tant pour la région que pour la période. Il comportait deux chars démontés, dont certains éléments métalliques présentaient des décors à thèmes bachiques. Il renfermait aussi cinq figurines de bronze d'excellente facture et un équipement de chasse. Je pense qu'il faut mettre ce dépôt original en rapport avec la pratique aristocratique de la chasse plutôt qu'avec d'hypothétiques survivances « indigènes », difficilement compréhensibles à la fin du Haut Empire. Le goût des élites lémovices pour la chasse a été récemment confirmé par la découverte, en contexte urbain et domestique, d'une sépulture de cerf harnaché⁴⁷ datant probablement de la fin du III^e siècle ou du début du IV^e. Celle-ci a été mise au jour dans la cour d'une *domus* aristocratique⁴⁸.
- 27 L'ensemble de Chateauponsac était orienté en direction d'une voie passant à 300 m au nord, avec un souci évident de mise en scène (la façade monumentale du bâtiment et la pile sont dans cette direction). H. Mavéraud a montré que le choix de positionner la pile de manière excentrée répondait à une volonté de la rendre visible à la fois de la voie et de l'habitat voisin. La relation entre le mausolée et l'habitat paraît indéniable.
- 28 La seconde tombe monumentale, celle d'un enfant, est associée à la *villa* de « Massenon », près d'Ahun. Elle a été fouillée en 1986⁴⁹ et est matérialisée par un sarcophage en granit d'1,50 m x 0,62 m et un mobilier abondant, dont une figurine de cheval en terre blanche, trois récipients en verre (une coupelle et deux cruches) et une quinzaine de récipients en céramique (notamment métallescente et sigillée) ; une telle abondance de matériel dans une inhumation en sarcophage n'est pas fréquente.

Conclusion

- 29 À l'issue de l'examen du dossier des marqueurs de la présence des élites dans et à proximité des agglomérations lémovices, plusieurs constatations peuvent être faites. D'abord que les élites lémovices interviennent dans les agglomérations secondaires, et pas seulement dans le chef-lieu. Ensuite que ces interventions sont concentrées dans quelques agglomérations importantes, souvent éloignées de Limoges. Le corpus

documentaire n'est pas suffisamment abondant pour pouvoir déterminer une dynamique chronologique de ces interventions, mais il permet tout de même d'esquisser quelques hypothèses. D'abord une volonté précoce des élites locales d'investir dans des constructions romaines, et de marquer ces interventions par des inscriptions conformes aux habitudes romaines, même si elles peuvent comporter des termes gaulois. Cette volonté s'accompagne, à Chateauponsac, de l'affirmation de l'allégeance au système impérial. D'autre part, et c'est conforme à ce que l'on observe généralement dans les cités des Gaules, le développement monumental encouragé par les évergésies semble intervenir d'abord à Limoges, puis dans les grandes agglomérations secondaires. Enfin, comme ailleurs en Gaule, on observe un désengagement de l'investissement dans les agglomérations à partir du III^e siècle.

- 30 Mais, hormis dans le chef-lieu où elles sont tenues de disposer d'une résidence si elles appartiennent aux familles dirigeant la cité, les élites ne résident pas dans les agglomérations, leur préférant leurs résidences rurales, parfois très proches de certaines agglomérations. Ainsi, si les agglomérations secondaires importantes constituent un des lieux d'expression de la puissance des élites lémovices au Haut Empire, elles n'en ont pas l'exclusivité : la position des élites lémovices s'exprime aussi par l'importance de leurs résidences rurales et des lieux de mémoire que constituent les tombes monumentales. Ces structures, souvent éloignées des agglomérations, sont plutôt liées aux domaines fonciers.

NOTES

1. L'inscription d'Arrènes (*CIL* XIII, 1452 : *Sacer peroco | ieuru | duori|co v(otum) s(oluit) l(ibens) m(erito)*) évoque le don par Sacer de *duorico*, terme gaulois que Pierre-Yves Lambert (*La langue gauloise*, Paris, Errance, 2003 (2^e édition), p. 96-97) propose de traduire par « portique ». Cette inscription paraît précoce, du fait de l'emploi du gaulois ; elle est faite par un pérégrin, qui maîtrise tout de même le formulaire rituel romain classique de l'ex-voto. Jean-Pierre Bost (« Les vestiges antiques du Mont-de-Jouer. À propos de sondages récents », *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Archéologiques de la Creuse*, t. 39, 1977, p. 686-701) propose d'attribuer cette inscription au sanctuaire de l'agglomération de Saint-Goussaud, distant de 9 km. Cette attribution paraît peu probable étant donné le contexte de la découverte de la pierre, associée à une autre pierre anépigraphie provenant du même édifice, à des *tegulae* et à un abondant mobilier antique ; il est probable que la pierre provienne d'Arrènes, et nous ne retiendrons donc pas ce document ici.

2. *CIL* XIII, 1369 : ...]MTEs H[...|| ...]N[...|| ...]O[...|| ...]S[...

3. *CIL* XIII, 1455 : ...]MAR[...|| ...]SFI[...|| ...]V[...|| ...]AV[... ; J.-P. Bost propose de restituer *Mar[ti ...* à la ligne 1 (J.-P. Bost, « Élites et religion dans l'Aquitaine romaine du Haut Empire : atouts et limites de l'enquête épigraphique », *Travaux d'archéologie limousine*, t. 21, 2001, p. 73-83).

4. Cependant, cela ne se vérifie pas sur l'ensemble du territoire lémovice, comme en témoigne le bloc de calcaire sur lequel se trouve l'inscription de Chassenon.

5. *CIL* XIII, 1446 : *Pro sal(uti) imp(eratori) Cae[s(aris) Aug(usti) ?] | moniment(um) Lucan[us] | Verici fil(ius) et patri su[o fec(erunt)]*.

6. David Hourcade et Louis maurin, « Mars Grannus à Cassinomagus (Chassenon, Charente) », *Aquitania*, t. 29, 2013, p. 137-153 : [Numinib(us) Augusto]r(um) Marti Granno Vi[[ctori et dea]e Cobrandiae | [...]rinus Scauri filius | [...] et D]ubnodaga fili | [...] c]um suis orna[[mentis omnibus] de sua pecun(ia) ded(erunt).
7. AE 1989, 521 = AE 1991, 1222 : Postumus Du[m]norigis f(ilius) verg(obretus) aqu[am] Martiam decam[noctiacis] Granni d(e) s(ua) p(ecunia) d(edit).
8. AE 1961, 56 = ILTG, 174 : [T]ib(erio) Taur(io) Tau[r(ii) | S]iluani Ilui[ri] f(ilio) | Ta]uriano II[u(iro) | ci]uitas Lem[olui]c(orum) ob eius e[r]ga se merit[a | pu]blic(e) decr[e]t[us] pater im[pen]dio remiss[o p (osuit)].
9. CIL XIII, 1390 : D(is) M(anibus) et m(emoriae) | Paeti Paetini | decurionis | ciuitatis Au[er]lercorum Ebu[r] (ouicum) ipse sibi [viu(u)s] posui[t]. Voir l'étude de ce texte par Aurélien Blanc et Laurent Lamoine dans ce même volume : « Élites lémovices. État des lieux de la documentation épigraphique et quelques études de cas ».
10. L'évergésie collective de Rancon n'entre pas dans notre réflexion sur les élites dans les agglomérations lémovices.
11. Inscriptions d'Arrènes (CIL XIII, 1452), Grand-Bourg (CIL XIII, 1439), La Croisille-sur-Briance (AE 1984, 639 = AE 1990, 717 ; Françoise Dumasy, *La villa du Liégeaud et ses peintures*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, 1991) et Glénic (Aurélien Blanc et Laurent Lamoine, « Élites lémovices [...] »).
12. Exception faite, peut-être, de Chassenon, lors des campagnes de fouilles récentes n'ayant pas encore fait l'objet de publication.
13. À propos de Limoges : Jean-Pierre Loustaud, *Limoges antique*, Limoges, TAL, Supplément n° 5, 2000.
14. J.-P. Loustaud, *Limoges [...]*, p. 176.
15. Adrien Montigny et alii, « Évolution du bâti dans un nouveau quartier d'Augustoritum/ Limoges : l'insula IV-8 », *Travaux d'archéologie limousine*, t. 31, 2011, p. 9-36.
16. J.-P. Loustaud, *Limoges [...]*, p. 175-176.
17. *Ibid.*, p. 176-177.
18. Notamment sur le site de la *domus* des Bouquets : Claudine Girardy-Caillat, *Carte archéologique de la Gaule - Périgueux*, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 2013, p. 91-108.
19. J.-P. Loustaud, *Limoges [...]*, p. 179-191.
20. *Ibid.*, p. 196-202.
21. Hypothèse de J.-P. Bost et Jean Perrier, « Un vergobret à Limoges sous le Haut Empire romain », *Travaux d'archéologie limousine*, t. 10, 1990, p. 27-32.
22. À propos de Chassenon : Cécile Doulan et alii (éd.), « Dossier Cassinomagus. L'agglomération et ses thermes. Résultat des recherches récentes (2003-2010) à Chassenon », *Aquitania*, t. 28, 2012, p. 99-298.
23. L'occupation a été reconnue sur une surface nettement supérieure à 100 ha et les fouilles récentes incitent à réviser à la hausse la taille de la ville.
24. Mais les travaux de construction sont achevés à la fin du II^e siècle ou au début du III^e seulement : seule la première moitié des thermes doubles est en fonction auparavant.
25. Le fonctionnement des thermes était déjà notablement dégradé depuis le milieu du III^e siècle.
26. Les observations archéologiques ont montré qu'il en existait au moins 8 : C. Doulan et alii (éd.), « Dossier Cassinomagus [...] », p. 165.
27. Le théâtre, partiellement fouillé en 1847, est orienté vers l'est et assis sur un sol incliné. Il présente un diamètre de 85 m et une profondeur de 67,50 m. La *cavea* comprend trois *maeniana* séparés par des murs de précinct. Quatre vomitoires groupés deux par deux au nord-ouest et au nord-est assurent l'accès à la *cavea*. L'absence de murs rayonnants laisse supposer que les gradins reposaient sur un remblai. Un lieu de culte en demi-cercle est accolé à la partie supérieure du théâtre. Le grand côté tangent au théâtre mesure 90 m. Le bâtiment se présente

avec une galerie ponctuée de 12 niches (abritant probablement des statues : un socle de statue a été découvert dans l'une des niches), et avec deux salles rectangulaires aux extrémités nord et sud. Les murs intérieurs de la galerie et des niches étaient couverts de marbre au sol et sur les murs comme l'attestent les fouilles de Christophe Maniquet (C. Maniquet et alii, *Le sanctuaire des Arènes de Tintignac à Naves (19), campagne de fouille 2004 : rapport de fouilles programmées*, Limoges, SRA Limousin, 2004, p. 69-81).

28. Ce bâtiment à galerie, long de 47 m, est aussi signalé comme un temple sur le plan de Ph. Lalande. Il se situe dans l'alignement du bâtiment à galerie associé au théâtre et se compose d'une entrée au centre avec un escalier ouvrant sur une salle rectangulaire, longue de 15 m, encadrée par deux absides et l'on retrouve deux pièces rectangulaires (15 m de long sur 10 de large) aux extrémités nord et sud. Le pavillon sud, d'après le mobilier mis au jour, est édifié entre 120 et 150 : C. Maniquet et alii, *Le sanctuaire des Arènes de Tintignac à Naves (19), campagne de fouille 2010 : rapport de fouilles programmées*, Limoges, SRA Limousin, 2010.

29. États 1 et 2 : I^{er} siècle av. J.-C.

État 3 : début du I^{er} siècle apr. J.-C.

État 4 : milieu du I^{er} siècle.

État 5 : seconde moitié du I^{er} siècle.

État 6 : II^e siècle (construction du bâtiment semi-circulaire et du « Tribunal »).

État 7 : fin du III^e siècle (incendie du *fanum* et du bâtiment semi-circulaire) - milieu du IV^e siècle (abandon du théâtre).

30. Cela a été montré lors des fouilles de C. Maniquet au début des années 2000 : C. Maniquet et alii, *Le sanctuaire des Arènes de Tintignac à Naves (19), campagne de fouille 2002 : rapport de fouilles programmées*, Limoges, SRA Limousin, 2002 ; ead., *Le sanctuaire des Arènes de Tintignac à Naves (19), campagne de fouille 2003 : rapport de fouilles programmées*, Limoges, SRA Limousin, 2003 ; ead., *Le sanctuaire [...]*, 2004 ; ead., *Le sanctuaire des Arènes de Tintignac à Naves (19), campagne de fouille 2005 : rapport de fouilles programmées*, Limoges, SRA Limousin, 2005.

31. Jacques Roger, « Évaux-les-Bains (Creuse) : nouvelles données archéologiques sur le vicus, les thermes et l'une des nécropoles », *Travaux d'archéologie limousine*, t. 28, 2008, p. 170-176.

32. La galerie a été reconnue sur plus de 350 m et présente une largeur intérieure de 6,70 m. Elle est construite en petit appareil régulier : *ibid.*, p. 163-178.

33. Hormis une campagne de fouilles préventives menée par J. Roger en 1993, les informations relatives aux thermes ont été recueillies entre 1838 et 1858.

34. D'après les résultats de l'analyse dendrochronologique des planches de chêne trouvées sous un coffrage du premier état des thermes.

35. La partie supérieure (tête et torse nu) d'une femme tenant sa chevelure flottante d'une main en position verticale ainsi qu'une figure drapée assise ou accroupie : Antoine Fillieux, « Les thermes d'Évaux (Creuse) », *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Archéologiques de la Creuse*, t. 4, 1862, p. 196-197.

36. L'attestation récente de l'évergésie des thermes de Chassenon doit inciter à la prudence, ainsi que la probable disparition de nombreuses inscriptions sur calcaire ou sur marbre.

37. Sans doute pourrait-on ajouter Évaux-les-Bains à cette liste.

38. Ahun « Ayen » ; Ahun « Massenon » ; Évaux-les-Bains « La Roche-Aymont ». Il faut ajouter à ces établissements la probable villa de La Souterraine « La Petite Prade » fouillée en 1992 par Dominique Dussot : D. Dussot, *La Souterraine, Document Final de Synthèse*, Limoges, SRA Limousin, 1992.

39. Georges Janicaud, « Mélanges archéologiques », *Mémoires de la Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*, t. 23, 1927, p. 548-552.

40. Les éléments de datation recueillis alors révèlent une occupation dans la seconde moitié du II^e siècle et les deux premiers tiers du III^e : Guy Lintz, « Tesselles en céramique sigillée ornée provenant de la mosaïque découverte à Ayen », *Travaux d'archéologie limousine*, t. 7, 1987, p. 133.

41. A. Laborde, « Villa gallo-romaine d'Évaux », *Mémoires de la Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*, t. 33, 1959, p. 504-507.
42. Seule une petite partie de l'établissement a fait l'objet de fouilles : Dominique Dussot, *Carte archéologique de la Gaule - la Creuse*, Paris, Académie des Inscriptions et Belles lettres, 1989, p. 47.
43. Hélène Mavéraud-Tardiveau, « Les grands monuments funéraires de la cité des Lémovices », *Travaux d'archéologie limousine*, t. 23, 2003, p. 37-46.
44. J. Perrier, *Carte archéologique de la Gaule - la Haute-Vienne*, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1993, p. 67-69.
45. René Baubérot *et alii*, « Nouvelles découvertes à La Bussière-Étable », *Bulletin de la Société archéologique du Limousin*, t. 92, 1965, p. 53-78.
46. Pierre Sillières et Georges Soukassian, « Les piles funéraires du sud-ouest de la France, état des recherches », dans *Mondes des morts, monde des vivants en Gaule rurale (I^{er} s. av. J.-C. - V^e s. ap. J.-C.)*, Actes du colloque ARCHEA/AGER (Orléans, 7-9 février 1992), 6^e suppl. à la RACF, Tours, 1993, p. 299-306.
47. A. Montigny *et alii*, « Évolution du bâti [...] », p. 34-35.
48. D'autres sépultures de ce type, datées du III^e s., ont été fouillées à Saulsotte (Aube) : François Poplin, « Les cerfs harnachés de Nogent-sur-Seine et le statut du cerf antique », *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1996, p. 393-421.
49. Camille Aumasson et Dominique Dussot, « Une riche sépulture gallo-romaine à Massenon (commune d'Ahun, Creuse) », *Travaux d'archéologie limousine*, t. 8, 1988, p. 123-128.

RÉSUMÉS

À travers l'étude des inscriptions mentionnant des membres des élites, des évergésies et des habitats et sépultures aristocratiques, il est possible de tracer quelques pistes à propos de la marque des élites sur le territoire lémovice au Haut Empire. Si Limoges concentre une bonne part de l'investissement des celles-ci, elles sont également présentes dans les agglomérations secondaires les plus importantes, notamment à Chassenon et Naves.

Through the study of inscriptions about members of elites, évergésies and aristocratic houses and burials, it is possible to draw some leads about the mark of elites in the city of Lémovices during the High Empire. If Limoges focuses much of investment, Lemovices elites are present in the most important small towns, including Chassenon and Naves.

INDEX

Index géographique : Gaule, Lémovices, Limousin

Mots-clés : élites, évergétisme, épigraphie

Keywords : Gaul, Aquitaine, Civitas lemovicum, Elite, Epigraphy, Evergetism, Early Roman Empire, Antiquity

Index chronologique : époque romaine, Haut Empire romain

AUTEURS

BLAISE PICHON

Maître de conférences en histoire et archéologie romaine

Centre d'Histoire « Espaces et Cultures » (CHEC), Clermont Université, Université Blaise-Pascal,
EA 1001

FLORIAN BARET

Doctorant en archéologie

CHEC, Centre d'Histoire « Espaces et Cultures », Clermont Université, Université Blaise-Pascal, EA
1001